



Commune de PUYGROS– Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols (POS)

**Annexe 1 à la délibération : exposé de la procédure
et justification des modifications apportées au projet**

Version du 05/04/2018

Le présent rapport expose la procédure de modification simplifiée n°1 du POS de Puygros, le bilan de la mise à disposition du public qui s'est tenu du jeudi 15 mars 2018 au lundi 16 avril 2018 inclus et les modifications apportées suite à cette mise à disposition.

Le choix de la procédure

Les changements apportés au POS de la commune de Puygros s'inscrivent dans le champ de la procédure de modification simplifiée car le projet n'a pas pour effet :

- de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Par ailleurs, le projet de modification simplifiée n°1 du POS de Puygros :

- ne majore pas de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- ne diminue pas les possibilités de construire ;
- ne réduit pas la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme, les évolutions souhaitées ne rentrent pas dans le champ de la révision ou de la modification. La procédure de modification simplifiée du POS est donc la procédure adaptée.

Le déroulement de la procédure de modification simplifiée n°1

La procédure de modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Puygros a été engagée par arrêté n° 2018-006 A du 26 janvier 2018.

Le projet a été notifié au Préfet et aux personnes publiques associées le 07 février 2018.

Le projet a été notifié à la Mission régionale d'autorité environnementale pour examen au cas par cas et reçu le 31 janvier 2018.

La mise à disposition du dossier a été organisée conformément aux modalités définies dans la délibération n°015-18 C du Conseil communautaire de Chambéry métropole – Cœur des Bauges du 08 février 2018.

Le dossier de projet de modification simplifiée n° 1, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées ont été mis à disposition du public durant un mois, du 15 mars 2018 au 16 avril 2018 inclus à la mairie de Puygros et au siège de Chambéry métropole – Cœur des Bauges (106, allée des Blachères 73026 Chambéry Cedex). Ces dossiers étaient assortis de registres permettant au public de signer les observations. Le dossier était également consultable sur le site internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans la rubrique documents d'urbanisme (<https://www.grandchambery.fr/1394-documents-d-urbanisme.htm>).

Le public a également pu faire part de ses observations par écrit à Chambéry métropole – Cœur des Bauges à l'adresse suivante : Chambéry métropole – Cœur des Bauges - 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex ou par mail à enquete publique-plu@chambery-bauges-metropole.fr.

Ces observations sont enregistrées et conservées.

Les observations émises par les personnes publiques associées (PPA)

Le projet de modification simplifiée n°1 a fait l'objet des avis suivants :

1. Avis de la commune de Saint-Jean-d'Arvey du 16 février 2018 :
La commune n'émet aucune remarque ou observation particulière.
2. Avis de du Syndicat Mixte Métropole Savoie du 1^{er} mars 2018 :
Métropole Savoie indique que le projet de modification simplifiée est compatible avec le SCOT.
3. Avis de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc du 06 mars 2018 :
La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc indique que la modification simplifiée n'est pas de nature à impacter l'activité agricole, ni le paysage et donne un avis favorable à cette modification simplifiée.
4. Avis de Chambre de Commerce et d'Industrie du 07 mars 2018 :
La CCI n'émet aucune remarque particulière dans son avis.
5. Avis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Savoie
La chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Savoie émet un avis très favorable au changement de destination d'un ancien bâtiment agricole en brasserie artisanale. Elle soutient le projet de la commune et invite à la fois le porteur de projet et les services compétents à se rapprocher de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Savoie pour aider à cette installation.
6. Avis du Conseil Départemental de la Savoie.
Le projet de modification simplifiée n°1 du POS de Puyrgos reçoit un avis favorable. Le département indique toutefois que tous travaux de réaménagement des abords du bâtiment (accès, parking, clôture...) et de confortement de la passerelle sur la route départementale 21, devront faire l'objet d'une concertation préalable des services du Département.

Le projet de modification simplifiée n°1 du POS de Puyrgos a été soumis à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas. Sa décision n° 2017-ARA-DUPP-00703 indique que ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1

Aucune observation n'a été inscrite sur les registres de concertation mis à disposition du public en mairie de Puyrgos et au siège de Chambéry métropole – Cœur des Bauges.

Aucun courrier papier n'a été reçu.

Aucun mail n'a été reçu.

Modifications du projet de modification simplifiée n°1 à l'issue de la mise à disposition du public

Les remarques des Personnes Publiques Associées et la mise à disposition du public n'amènent pas de modification au projet de modification simplifiée n°1.